

La lettre n°111 sur le bois flotté

[Accueil](#) → [Actualités](#)

→ [La lettre n°111 sur le bois flotté](#)

Publié le 25 avril 2022

[#Découvrir](#)

Mise à jour le 25 avril
2022

La laisse de mer est un habitat naturel essentiel dans le fonctionnement écologique des hauts de plages et des dunes. Parmi cette laisse de mer, il y a le « bois flotté ».

Le dossier de la Lettre est consacré aux bois flottés que l'on retrouve sur les plages.

Cet élément fait l'objet de convoitises à des fins diverses et variées par certains usagers. Mais une question revient régulièrement : A-t-on le droit de ramasser le bois flotté ? Quelle fonction écologique le bois flotté joue-t-il ?

Vous retrouverez aussi, les actualités de la Réserve, le zoom sur *Armadillidum album* un cloporte de la laisse de mer et tout particulièrement du bois flotté, l'expo sur les papillons....

[Feuilleter le dernier numéro \(https://www.calameo.com/saintbrieuc-armor-agglomeration/read/006135877c5b8fc59e8d8\)](https://www.calameo.com/saintbrieuc-armor-agglomeration/read/006135877c5b8fc59e8d8)

[Télécharger le numéro en pdf](#)

Et pour recevoir les prochains numéros, il suffit de

[s'abonner ici](#)

(et c'est gratuit).